

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SÜDWEST Schimmel-Reiniger NL

Réf.	130000006345/
N° rév.	1.6
Date de révision	31.10.2018
Date d'impression	20.11.2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SÜDWEST Schimmel-Reiniger NL

Code du produit 30795-001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent alcalin
Produit biocide

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SÜDWEST Lacke + Farben GmbH & Co.KG
Iggelheimer Str. 13
D - 67459 Böhl-Iggelheim
Téléphone: +49 6324/709-0
Téléfax: +49 6324/709-175
www.suedwest.de

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgique
sdb@suedwest.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgique
Téléphone: +44 (0)1235 239 670

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)


Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
H290: Peut être corrosif pour les métaux.

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 H315 H318 H410 Peut être corrosif pour les métaux. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 P102 Prévention: P260 P264 P271 Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Élimination:
	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les brouillards. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

SÜDWEST Schimmel-Reiniger NL

P501

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hypochlorite de sodium

Etiquetage supplémentaire:

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Le produit est alcalin.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique Solution aqueuse d'hypochlorite de sodium avec < 5 % de chlore actif

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19-XXXX	Eye Irrit.2; H319	≥ 2,5 - < 5
hypochlorite de sodium	7681-52-9 231-668-3 01-2119488154-34-XXXX	Met. Corr.1; H290 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	≥ 3 - < 5

SÜDWEST Schimmel-Reiniger NL

hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27-XXXX	Skin Corr.1A; H314 Met. Corr.1; H290 Eye Dam.1; H318	≥ 0,5 - < 1
Amines, C12-14-alkyldiméthyl-, N-oxides	308062-28-4 01-2119490061-47-XXXX	Acute Tox.4; H302 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic2; H411	≥ 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Contact avec les yeux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin. Protéger l'oeil intact.
Ingestion	Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes effets corrosifs

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

Traitement Traiter de façon symptomatique.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers

particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes d'azote (NO_x)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Chlore

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Conseils supplémentaires

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Porter une protection respiratoire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et enlever à la pelle.

Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

Ne jamais neutraliser avec les produits suivant:

Acide

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Observer les réglementations de la protection du travail.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Mesures d'hygiène

Ne pas mélanger avec des acides.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Prévoir une cuve au sol sans écoulement.
Matériaux inappropriés pour les conteneurs

Précautions pour le stockage en commun

Aluminium
Zinc
Matière appropriée
Polyéthylène
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Conserver dans un endroit sec.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Agents oxydants
Conserver à l'écart des métaux.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Ne pas entreposer près des acides.

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

Température de
stockage 2 - 8 °C

**7.3 Utilisation(s)
finale(s) particulière(s)** Pour de plus amples informations, consulter également la
fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants	No.-CAS
Base	Type: Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air
internes.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à
l'EN166

b) Protection de la peau
Protection des mains

Délai de rupture: 480 min
Epaisseur minimale: 0,4 mm
Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730
Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline:
0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.
Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit
doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes
ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux
spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard
EN 374 qui en dérive.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de
sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un
fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Vêtements étanches
Vêtement de protection résistant aux solution alcalines

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
c) Protection respiratoire	Protection préventive de la peau Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre provisoire : Filtre combiné B-P2 Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
-------------------	---

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	jaune
Odeur	semblable au chlore
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	env. 12,5 - 13 (20 °C) Méthode: DIN 19268
Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	60,4 °C
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite	Non applicable

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	env. 1,12 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité	
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Taux de corrosion du métal	Corrosif pour les métaux
Temps d'écoulement	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales., Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Corrosif(ve) au contact avec des métaux Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Sources directes de chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée. Une libération de chlore est possible à des températures plus élevées
---------------------	--

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides Métaux Agents réducteurs Oxydants Des matières combustibles
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Température de décomposition	>200 °C

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Amines, C12-14-alkyldiméthyl-, N-oxides:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 1.064 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

hydroxyde de sodium:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Amines, C12-14-alkyldiméthyl-, N-oxides:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque de graves lésions des yeux.

SÜDWEST Schimmel-Reiniger NL

Composants:

carbonate de sodium:

Provoque une sévère irritation des yeux.

hydroxyde de sodium:

Provoque de graves lésions des yeux.

Amines, C12-14-alkyldiméthyl-, N-oxides:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

Composants:

hypochlorite de sodium :

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) 1

Amines, C12-14-alkyldiméthyl-, N-oxides :

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson): 2,67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues NOEC (Algues): 0,067 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,82 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité rapidement biodégradable, Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Composants:

Amines, C12-14-alkyldiméthyl-, N-oxides :

Biodégradabilité Résultat: dégradable rapidement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Le produit est alcalin. De petites quantités coulées dans le sol suffisent pour infecter l'eau potable. Ne pas utiliser à proximité immédiate de l'eau. Veiller à ce que le produit et les résidus ne parviennent pas dans les eaux, le sol ou les égouts. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Des effets écotoxiques, notamment une toxicité aquatique, ne sont possibles qu'en cas de libération de

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

quantités importantes en liaison avec de l'eau par suite d'un décalage du pH.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées. Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 91/689/CEE

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADN	1719
ADR	1719
RID	1719
IMDG	1719
IATA	1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, Solution d'hypochlorite de sodium)
ADR	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, Solution d'hypochlorite de

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

	sodium)
RID	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, Solution d'hypochlorite de sodium)
IMDG	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, SODIUM HYPOCHLORITE SOLUTION)
IATA	Caustic alkali liquid, n.o.s. (SODIUM HYDROXIDE, SODIUM HYPOCHLORITE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	8
ADR	8
RID	8
IMDG	8
IATA	8

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	C5
Numéro d'identification du danger	80
Étiquettes	8
ADR	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	C5
Numéro d'identification du danger	80

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

Étiquettes 8
Code de restriction en tunnels (E)

RID

Groupe d'emballage III
Code de classification C5
Numéro d'identification du danger 80

Étiquettes 8

IMDG

Packaging group III
Labels 8
EmS number F-A, S-B

IATA

Packaging group III
Labels 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement oui

ADR

Dangereux pour l'environnement oui

RID

Dangereux pour l'environnement oui

IMDG

SÜDWEST Schimmel-Reiniger NL

Marine pollutant yes

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

Conseil supplémentaire

ADR ADR : jusqu'à 1 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2010/75/UE

Non applicable

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

Réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents	ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE moins de 5 % Agents de blanchiment chlorés Agents de surface amphotères Phosphonates
--	--

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits	Non applicable
--	----------------

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

chimiques dangereux

Autres indications	Ne pas utiliser à proximité immédiate de l'eau. Veiller à ce que le produit et les résidus ne parviennent pas dans les eaux, le sol ou les égouts. L'efficacité du produit biocide présuppose un stockage dans les règles et le respect de la date de péremption. Type de produit: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Autres réglementations	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL

dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur
BE / FR

sdb@suedwest.de

SÜDWEST Schimmel- Reiniger NL